

CAPD du 30 mai 2011 - Déclaration des élus SNUDI-FO

Avant d'aborder les opérations du mouvement, nous tenons d'abord à exprimer ici le « ras le bol » (et c'est peu dire !) de nos collègues qui ne peuvent plus faire face, en premier lieu nos collègues directeurs d'école, aux exigences de paperasseries, enquêtes et saisies informatiques diverses dont nous sommes quasi quotidiennement bombardés par mail !

Pour ce seul mois de mai, pas encore achevé, nous avons relevé : les projets d'école 2011-2014 à élaborer pour le 20 septembre et dont le dossier s'est encore étoffé, les nombreuses évaluations auxquelles doivent faire face les collègues (Langues vivantes, B2i, Education routière, éducation premier secours, évaluations nationales, départementales et ou de circonscription) auxquelles s'ajoute (ne l'oublions pas !) le travail « ordinaire » quotidien, c'est à dire les commandes de fournitures à préparer, les inscriptions pour la rentrée, les dossiers scolaires, les diverses réunions, etc ... et la classe aussi, puisque, faut-il le rappeler, nous sommes des enseignants !

En clair, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, **CE N'EST PLUS POSSIBLE ! Les journées n'ont que 24 h**, même à l'heure d'internet ... parce que notre mission, c'est d'abord et avant tout d'assurer l'enseignement dû aux élèves et le fonctionnement normal de nos écoles.

Alors nous vous prions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir entendre que **la limite du supportable et de ce qu'il est possible d'exiger est largement dépassée**.

Nous vous demandons de bien vouloir **mentionner systématiquement les références réglementaires** qui nous obligerait à une saisie informatique du B2i par exemple, ou des évaluations GS-CP, ou des évaluations Langue vivante **car il n'y en a pas !**

Nous vous prions de bien vouloir diminuer, immédiatement et de manière conséquente, le volume de paperasses à remplir... bref réduisez la pression, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, avant que tout n'explode car maintenant ce bombardement relève du HARCELEMENT.

Et le livret de compétences n'est pas fait pour nous rassurer. Pour le SNUDI-FO ce n'est ni plus ni moins qu'un instrument de dénaturation de notre mission d'enseignement et de fichage des élèves !

Ce LPC numérique contiendra en effet une multitude d'informations, notamment via les résultats aux évaluations nationales, permettra de « conserver » et de « suivre » les connaissances et les compétences de chaque élève tout au long de sa vie, et pourra être utilisé par n'importe quel employeur ! C'est pourquoi, nous demandons l'abrogation du décret 2007-860 du 14 mai 2007 et de la circulaire du 18 juin 2010 qui mettent en place le livret de compétences et le respect de la liberté et de l'indépendance pédagogique des maîtres inscrites dans le statut !

La situation est d'autant plus explosive que **les aides administratives à la direction d'école vont être licenciées le 30 juin 2011**. Nous nous insurgeons contre la situation de ces personnels précaires dont le temps de travail et le salaire, rappelons-le, sont passés de 26h à 20h alors que le travail croît de manière exponentielle, Aucune réponse n'a été apportée par le M le Préfet lors du CDEN. Nous revendiquons toujours un vrai statut et un vrai salaire. Dans l'immédiat, nous demandons **des garanties quant au renouvellement des contrats et des personnels qui le souhaitent** et nous attendons une réponse **immédiate**.

Concernant le mouvement 2011, nous remercions d'abord les personnels administratifs de la DP ainsi que le service informatique pour les documents de travail et leurs réponses.

Nous déplorons que le calendrier ait été bousculé et retardé par le ministre, entraînant un temps de saisie des vœux pendant les congés de printemps, des délais très courts pour toutes les opérations et le report du mouvement à titre provisoire après la fin de l'année scolaire empêchant les collègues de prendre contact avec les écoles pour préparer la rentrée.

Nous condamnons pour la 3^{ème} année consécutive **la communication de votre « projet individuel d'affectation » via les boîtes i-prof avant la réunion de la CAPD et avant notre travail de contrôle**.

Le but est donc bien clairement de **court-circuiter le travail de contrôle des opérations par les élus CAPD**.

Pour les élus SNUDI-FO, c'est inacceptable, d'autant que cette année entre la publication sur lprof et l'adoption en CAPD, il n'y a eu qu'une semaine. Si nous avons bien reçu les vœux des participants et leurs éléments de barème, le document des collègues classés par barème arrivant sur chaque poste, document indispensable, ne nous est parvenu que vendredi en fin d'après-midi, nous laissant donc ce week-end pour effectuer notre travail de vérification de délégués du personnel.

Nous regrettons que les règles du mouvement aient conservé un barème minorant l'AGS par rapport aux points de majoration et intégrant le mérite (avec la note), et nous revendiquons toujours que le barème soit fondé principalement **sur l'AGS (ancienneté générale de service), seul critère professionnel vérifiable et contrôlable par les élus CAPD**.

Ceci dit, **nous persistons à dénoncer les « postes à profil » (comme les postes fléchés langues)** qui nourrissent colère et rancœur légitimes chez les personnels qui auraient pu y prétendre au barème.

Pour nous, le recrutement « sur profil » est contraire à la règle républicaine d'égalité d'accès à un emploi public sur la base de règles identiques pour tous.

Nous déplorons que suite à la **suppression massive de postes RASED** lors des opérations de carte scolaire, de nombreux collègues ne puissent plus assurer leur aide spécialisée dans ces écoles et qu'aucun départ en stage n'ait été possible en option E et G.